

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2022 – 2023

Le Président de l'université

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-3, VI° ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la délégation de signature de signature et de pouvoir du Président de l'université n° DAJ/n°2021-425 ;

Vu la proposition de composition des jurys formulée par le Directeur de l'IUT de Blois,

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'année universitaire 2022–2023 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

IUT DE BLOIS

MENTION ANALYSE QUALITÉ ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX PRODUITS

Parcours Ingénierie et intégrité des matériaux (2IM)

Président : Patrick LAFFEZ

Membres : Cyril ALEXANDRE

Fanomezantsoa RANDRIANAIVO

François VANDER MEULEN

MENTION MÉTIERS DE L'INDUSTRIE : GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Parcours Amélioration continue de la production industrielle (GPI)

Présidente : Isabelle LAFFEZ

Membres : Cyril ALEXANDRE
Fabrice CATTIN
Hervé COULLIAIS
Bruno VIGNOL

MENTION MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE : ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ DES SYSTÈMES ET DES RÉSEAUX

Parcours Qualité-sécurité des systèmes d'information (QSSI)

Présidente : Nathalie FRIBURGER

Membres : Pascal BOURQUIN
Christophe GROUARD
Arnaud SOULET

MENTION MÉTIERS DU NUMÉRIQUE CONCEPTION, RÉDACTION ET RÉALISATION WEB

Parcours User experience integration interface / expérience utilisateur, interfaçage, intégration (ux2i)

Président : Patrick LAFFEZ

Membres : Jacqueline GROS-DESORMAUX
Catherine MARTINEZ-PONS
Emmanuel RHENY

MENTION OPTIQUE PROFESSIONNELLE

Parcours Métiers de la vision : réfraction, contactologie, basse-vision

Président : Patrick LAFFEZ

Membres : Lionel HAUMESSER
Géraldine OBADIA
Jérôme SAVORNIN

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 10 janvier 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire

Florent MALRIEU

